



Communiqué de presse commun

## Energie Service Biel/Bienne: révision de la CCT couronnée de succès

**Bienne, le 20 octobre 2016: au terme de négociations constructives, les partenaires sociaux signataires de la convention collective de travail Energie Service Biel/Bienne (CCT), à savoir Energie Service Biel/Bienne (ESB) du côté patronal ainsi que le Syndicat suisse des services publics (SSP) et l'Association du personnel de la Ville de Bienne (APBB) du côté du personnel, se sont mis d'accord sur une version révisée de la CCT.**

La version remaniée de la CCT ESB va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec des modifications sur plusieurs points essentiels. Après des négociations qui ont duré 7 mois, les partenaires sociaux sont très satisfaits des résultats obtenus.

Les nouveautés concernent plusieurs points. Le congé paternité passera de 5 à 20 jours. Le système salarial a été adapté à celui du personnel de la Ville de Bienne; les classes salariales compteront dorénavant 28 échelons (au lieu de 12 actuellement), mais les classifications actuelles seront préservées. Quant aux horaires de travail et aux réglementations concernant les jours de vacances, il n'y aura aucun changement.

Pour respecter le principe de l'égalité de traitement de toutes les collaboratrices et collaborateurs, l'allocation de résidence actuelle sera intégrée dans le salaire et ne sera donc plus une composante salariale séparée. Sur le plan concret, l'allocation de résidence des employé-e-s domiciliés à Bienne sera incluse dans le salaire. Et lors de l'attribution au nouvel échelon salarial, cette allocation sera arrondie vers le haut jusqu'au niveau du prochain échelon supérieur. Grâce à cette mesure, les collaboratrices et collaborateurs bénéficieront en moyenne d'une augmentation de salaire d'env. 1,3% ou de 95 francs. Pour les employé-e-s n'ayant jusqu'à présent pas touché cette allocation, le montant de cette dernière sera intégré dans le salaire. Et lors de l'attribution au nouvel échelon salarial, ce montant sera arrondi vers le bas jusqu'au niveau du prochain échelon inférieur. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce groupe de collaboratrices et collaborateurs touchera ainsi une augmentation de salaire qui s'élèvera en moyenne à env. 3,5% ou à 250 francs. Sur la base de ces éléments, les partenaires sociaux sont d'accord sur le fait qu'aucune autre mesure salaire ne sera prévue pour janvier 2017.

Conformément à la pratique pour la Ville de Bienne, l'âge de la retraite a été fixé à 65 ans. Les collaboratrices et collaborateurs auront cependant le droit de prendre une retraite anticipée dès l'âge de 60 ans révolus.

vpod  
Schweizerischer Verband des  
Personals öffentlicher Dienste

ssp  
Syndicat suisse des  
services publics

ssp  
Sindacato svizzero dei  
servizi pubblici

Ssp  
Sindicat svizzer dals  
servetschs publics

Avec cette version révisée de la CCT, les partenaires sociaux sont convaincus que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs bénéficieront, non seulement aujourd'hui, mais aussi à l'avenir, de conditions d'engagement de qualité et adaptées à notre époque. Le résultat équilibré des négociations tient non seulement compte de manière satisfaisante des demandes essentielles des partenaires sociaux, mais il permet également à Energie Service Biel/Bienne de conserver son image d'employeur attrayant dans un marché résolument dynamique.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

**Heinz Binggeli, directeur ESB**

Tél. portable: 079 251 26 84 / e-mail: heinz.binggeli@esb.ch

**Claudio Marrari, secrétaire régional SSP**

Tél. portable: 079 832 88 46 / e-mail: marrari@vpod-staedte-energie.ch

**Urs Stauffer, président APBB**

Tél. portable: 079 375 16 57 / e-mail: urs.stauffer@biel-bienne.ch